



Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Some of this archived content is available only in one official language. Translation by CMHC can be requested and will be provided if demand is sufficient.

Contenu archivé

Le contenu identifié comme archivé est fourni à des fins de référence, de recherche ou de tenue des dossiers; il n'est pas assujéti aux normes Web du gouvernement du Canada. Aucune modification ou mise à jour n'y a été apportée depuis son archivage. Une partie du contenu archivé n'existe que dans une seule des langues officielles. La SCHL en fera la traduction dans l'autre langue officielle si la demande est suffisante.

COMPETITION SERIES

Project #: 761 Both Number of Sheets: 2
Architect: A. M. Bowers, Alberta
1958

Number of Storeys: 1½, Split Level--no car accommodation
Single detached
Number of Bedrooms: 3
Fireplace? no,

Basement: -Partial--some full basement areas, some crawlspace
-Laundry tubs located

Cladding:

Primary: Vertical wood siding
-"V"-joint tongue and groove
Secondary: Plywood panelling
-Accent
Other: Cement finish: large side and rear sections exposed
foundation wall; Asbestos board accents--can be substituted

Roof:

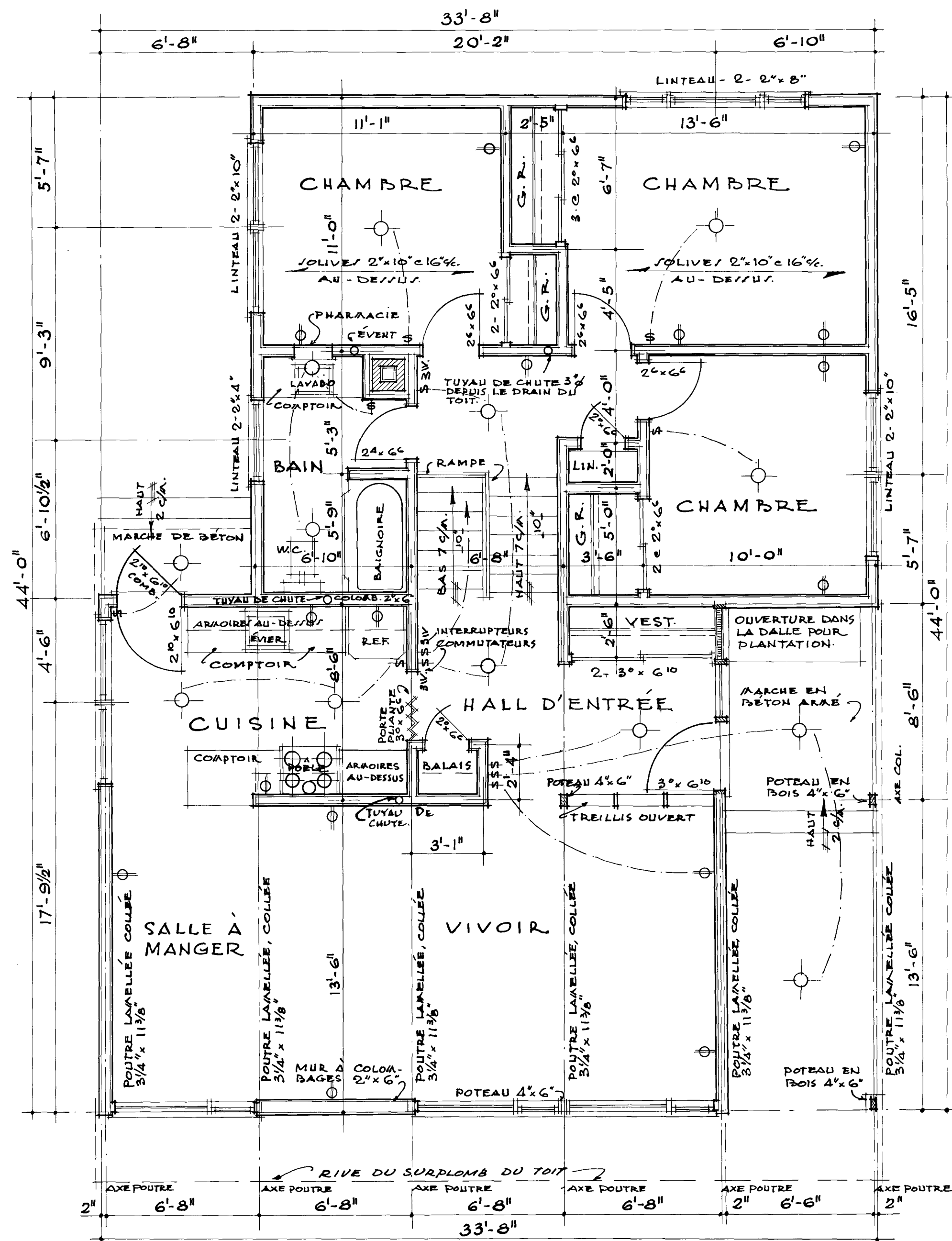
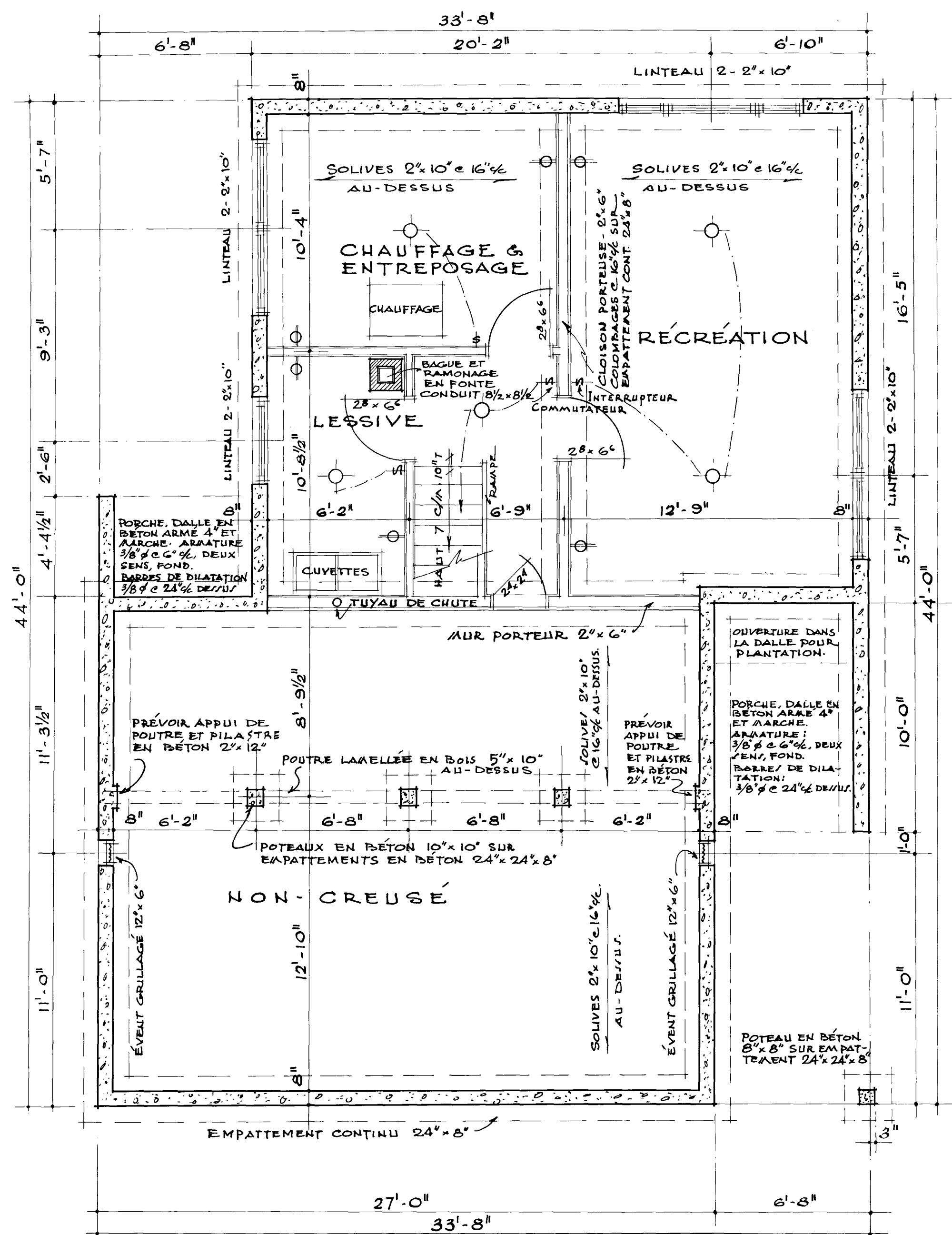
Materials: Tar and gravel,
Shape: Flat

Special Features: Built-in planters
-At front entry

N/A
-

N/A
-

N/A
-



REMARQUES.

1. TOUS LES EMPATTEMENTS DE LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉS JUSQU'À UN APPUI SOLIDE ET EN BAS DU NIVEAU ACCEPTÉ LOCALEMENT POUR LA GELÉE. LES EMPATTEMENTS DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.

2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUALÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUALÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES PAR DES BLOCS DE 4" A TOUTS LES 4' DE CENTRE POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.

3. TOUS LES LINTEAUX EN BOIS, AU-DESSUS DES PORTES, DES FENÊTRES, ETC., DANS LES MURS EXTERIEURS ET INTERIEURS DOIVENT ÊTRE PLACÉS SUR LA RIVE.

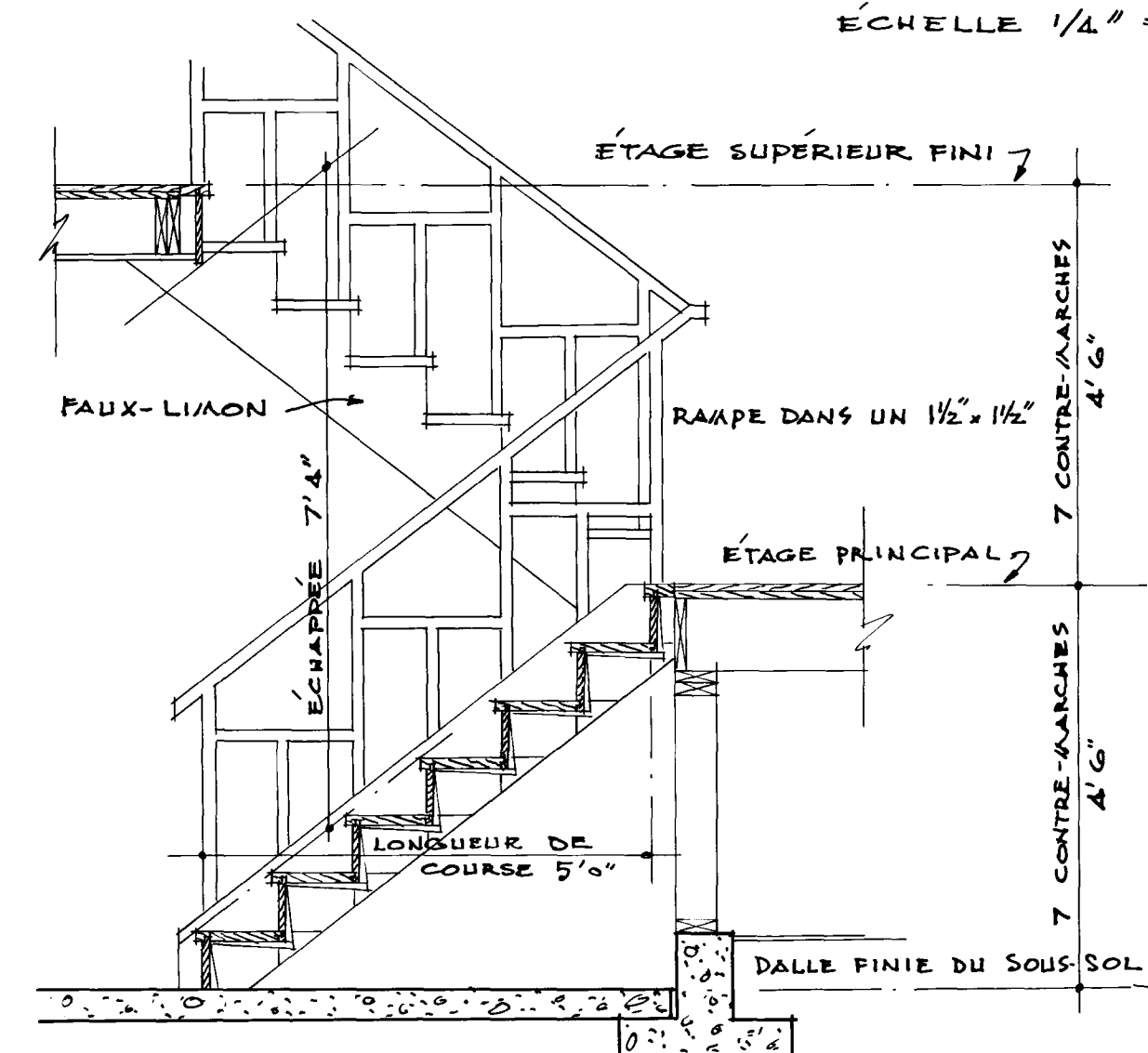
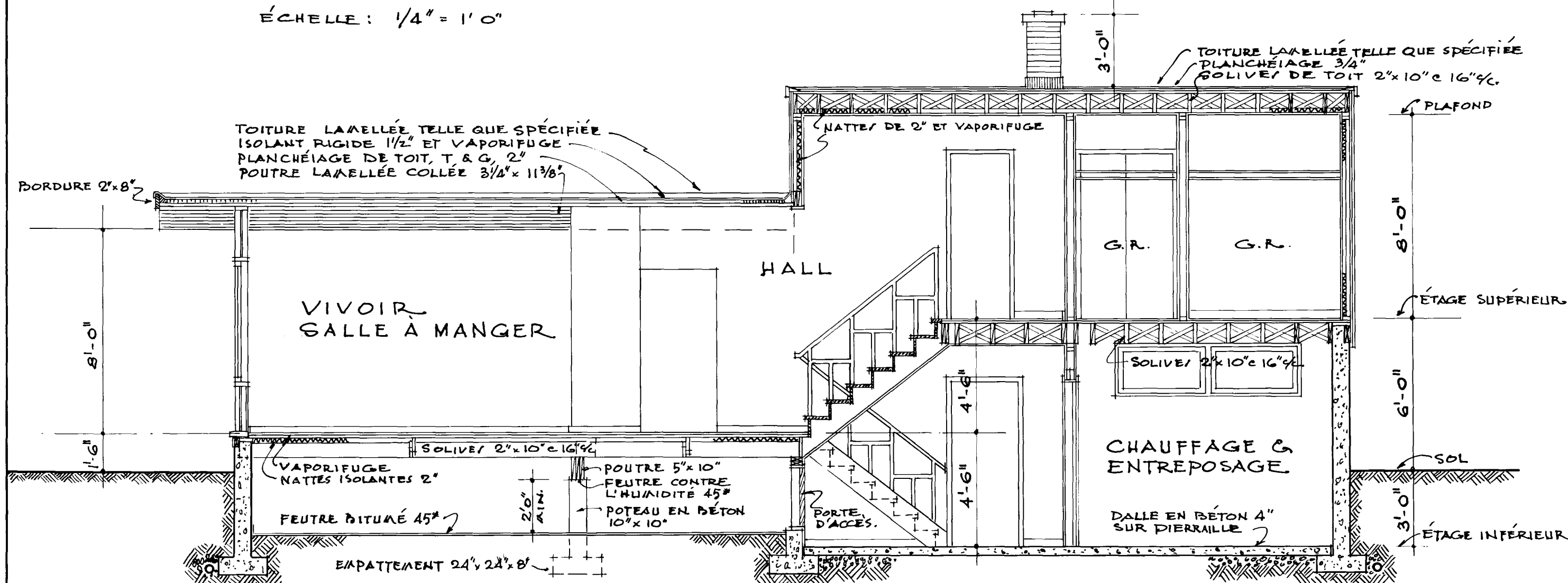
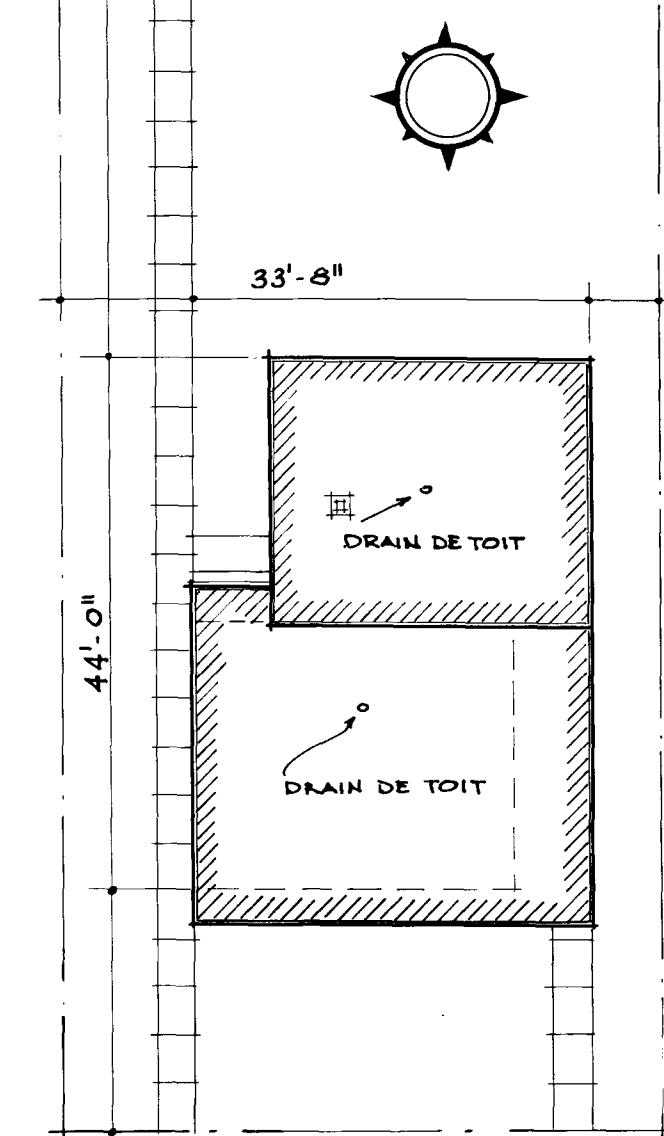
4. TOUTES LES DIMENSIONS NOTÉES SONT PRISES DE LA FACE EXTÉRIEURE DES COLOMBAGES DANS LE CAS DE LA CONSTRUCTION À PANS DE BOIS, EN BRIQUE OU EN PIERRE PLAQUÉES SUR BOIS, ET DE LA FACE EXTÉRIEURE DE LA MAÇONNERIE MASSIVE JUSQU'À L'AXE DES CLOISONS INTÉRIEURES.

5 L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DE SORTIES ÉLECTRIQUES INDIQUÉES SUR LES PLANS DOIVENT RÉPONDRE AUX NORMES DE CONSTRUCTION MAXIMA S.C.H.L. CELLES-CI PEUVENT ÊTRE CHANGÉES POUR RÉPONDRE AU GÔÛT PARTICULIER DE CHACUN MAIS ILS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÉGLEMENTS PROVINCIAUX.

6. PRÉVOIR UNE TABLETTE ET UNE BARRE DANS CHAQUE GARDE-ROBE ET 1 TABLETTE DANS LA LINGERIE.

7. SURCHARGES POUR LE CALCUL DE LA CHARPENTE DU TOIT :
50 LBS./PL. CA. DANS LE CAS DE SURCHARGES EN EXCÉDENT DE C
CHIFFRE, LA CHARPENTE DOIT ÊTRE CALCULÉE EN CONSÉQUENCE

8. LES POUTRES LAMELLÉES - COLLÉES ILLUSTRÉES DOIVENT ÊTRE
CONFORMES A C.S.A. SPECIFICATION 0122 - 1953. DES POUTRE
LAMELLÉES DE 3. 2"X12" EN SAPIN DOUGLAS, PEUVENT
ÊTRE SUBSTITUÉES.



PLAN DE L'EMPLACEMENT
ET DU TOIT. ÉCHELLE 1/16" = 1'0"

DATE	NHA. STDS. CHKD. BY	DATE	REVISIONS
		ARCHITECT	
		A.M. BOWERS	
		DATE	1958.
		DESIGN NO.	SHEET NO.
		761 F	1 de 2
CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING		CORPORATION	

